



**Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire/BDT/DKH/IDA/030

Genève, le 10 mai 2024

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- À l'état de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018))

**Objet: Indice de développement des TIC de 2024**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'édition de 2024 de l'[Indice de développement des TIC](#) (IDI) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sera publiée en juin 2024. En février dernier, les données à utiliser pour le calcul de l'Indice IDI de 2024 ont été communiquées aux coordonnateurs statistiques désignés par les administrations. À la suite de cette vérification, les données ont été validées. Les pays pour lesquels suffisamment de données sont disponibles seront inclus.

Conformément à la Résolution 131 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, tout État Membre qui ne désire pas participer à l'indice IDI de 2024 peut en informer l'UIT en écrivant à l'adresse [indicators@itu.int](mailto:indicators@itu.int) avant le 17 mai 2024, 23 h 59 CEST.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Je vous remercie de votre soutien continu.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

[Original signé]

Cosmas Luckyson Zavazava  
Directeur